

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 29 mars 2023

Convocation du 17 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 32
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de votants : 29

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
Commune d'Asques				Commune de Saillans			
DARCOS Murielle	<input type="checkbox"/>	CHANIOLLEAU Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	TILLET FAURIE Martine	<input type="checkbox"/>	DE MECQUENEMTEL Laurence	<input type="checkbox"/>
Commune de Cadillac en Fronsadais				Commune de Saint Aignan			
BARBE Richard	<input checked="" type="checkbox"/>			MONDON Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	DE LA DORIE Sylvain	<input type="checkbox"/>
GREAULT Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Saint Genès de Fronsac			
Commune de Fronsac				MURAT Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>	PARACHOU Véronique	<input type="checkbox"/>
DURANT Marcel	<input type="checkbox"/>			Commune de Saint Germain de la Rivière			
EYHERAMONNO Mauricette	<input checked="" type="checkbox"/>			DUVERGER Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	DANGLADE Gérard	<input type="checkbox"/>
Commune de Galgon				Commune de Saint Michel de Fronsac			
BAYARD Jean-Marie	<input checked="" type="checkbox"/>			DUBOUREAU Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	JOUBERT Alain	<input type="checkbox"/>
BERGEON Serge	<input type="checkbox"/>			Commune de Saint Romain La Virvée			
BIGOT Christian	<input checked="" type="checkbox"/>			MONTION Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	PERNOT Alain	<input type="checkbox"/>
CHIAROTTO Alain	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Tarnès			
LOCHON Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			GARBUIO Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	DEJEAN Josian	<input type="checkbox"/>
LESCOUL Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Vérac			
Commune de La Lande de Fronsac				BEC Dominique	<input type="checkbox"/>	MAUBERT SBILE Karine	<input type="checkbox"/>
GALAND Jean	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Villegouge			
GASTEUIL Jean-Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			VALEIX Guillaume	<input type="checkbox"/>		
JANICOT Laurine	<input type="checkbox"/>			BOULIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>		
PALMISANO Frédéric	<input type="checkbox"/>			Pouvoirs : 5 M. Marcel DURANT à Mme Mauricette EYHERAMONNO M. Serge BERGEON à M. Christian BIGOT Mme Laurine JANICOT à M. Jean GALAND M. Frédéric PALMISANO à M. Jean-Pascal GASTEUIL M. Guillaume VALEIX à Mme Sylvie BOULIN Excusés : 3 M. Dominique BEC Mme Martine TILLET FAURIE Mme Valérie VIGIER			
RICHARD Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>						
Commune de La Rivière							
BEYLY Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	BRIEUX Isabelle	<input type="checkbox"/>				
Commune de Lugon et l'Île du Carney							
CENNI Mickaël	<input checked="" type="checkbox"/>						
BYTNAR Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>						
Commune de Mouillac							
REGIS Marie-France	<input checked="" type="checkbox"/>	GARANTO Antoine	<input type="checkbox"/>				
Commune de Périssac							
VIGIER Valérie	<input type="checkbox"/>						
CHOLLET GABARD Eric	<input checked="" type="checkbox"/>						

Secrétaire de séance : M. Jean-Pascal GASTEUIL

I – Administration Générale
Rapporteur : Madame la Présidente

Madame Régis fait l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

Madame la Présidente conformément à une demande qui avait été faite lors du conseil communautaire précédent, transmet aux élus communautaires le bilan mensuel depuis le mois de juin 2022, des nuitées et des résidents qui ont été accueillis à la Résidence Hôtelière à Vocation Sociale.

Au niveau du territoire du Fronsadais, la Résidence Hôtelière à Vocation Sociale a desservi 81 nuitées pour 105 personnes hébergées d'octobre à décembre 2022 : 27 personnes en octobre, 30 en novembre et 48 en décembre.

A l'échelle du Grand Libournais, on peut comptabiliser 13 212 nuitées pour 19 152 personnes hébergées dont :

2 118 personnes envoyées par le SIAO (signalés par les urgences mais également des personnes en insertion)

3 781 personnes envoyées par les CCAS et services sociaux

12 205 saisonniers

994 qui ressortent des Communautés de Communes du Fronsadais, du Saint Emilionnais et de la CALI
54 en gestion libre.

Madame la Présidente énonce avoir fait remonter lors de la réunion de bilan, les remarques formulées par Monsieur Cenni qui concernaient l'avance du loyer requis par anticipation de la prise effective des lieux ainsi que l'accès donné qu'aux saisonniers à compter du mois d'Avril jusqu'à octobre. Il lui a été répondu qu'effectivement la priorité était donnée aux saisonniers sur cette période mais cela n'excluait pas la possibilité d'accueillir d'autres personnes s'il restait des places disponibles.

Madame la Présidente énonce qu'un bilan de la situation sera effectué prochainement par M. De Marco, gestionnaire de la Résidence Hôtelière à Vocation Sociale et les élus pourront donc lui poser directement leurs questions .

Madame la Présidente rappelle également aux élus communautaires qu'un projet alimentaire porté par le P.E.T.R et suivi en interne par le coordonnateur Enfance Jeunesse David Seguin, n'a suscité aucune réponse de la part des élus du Fronsadais. Elle fait donc appel aux bonnes volontés pour participer à ce groupe de réflexion afin que le territoire ne soit pas exclu du dispositif : ce projet alimentaire fait référence notamment au foncier agricole (vignes arrachées) mais également à l'alimentation dans les cantines scolaires ; Depuis notre dernière sollicitation, M. Garanto et une conseillère de la commune de Vérac se sont manifestés pour y participer. Elle invite les élus communautaires désireux de se rattacher à ce groupe de réflexion à contacter David Seguin qui les mettra en relation avec le référent du P.E.T.R . Elle pense qu'il serait bien qu'un viticulteur ou un agriculteur du Fronsadais puisse participer à cette réflexion qui nous concerne tous.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose que M. Jean-Pascal GASTEUIL soit nommé secrétaire de séance.

Il est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés, cette proposition de désigner M. Jean-Pascal GASTEUIL pour exercer cette fonction.

2/ Adoption du Procès-Verbal du DOB en date du 1^{er} mars 2023

Vu la délibération n° D14-2023 actant la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires.

Madame la Présidente soumet le compte-rendu du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 1^{er} mars 2023 à l'aval des élus communautaires.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés le compte-rendu du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 1^{er} mars 2023.

3/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil communautaire en date du 1^{er} mars 2023

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 1^{er} mars 2023 à l'aval des élus communautaires.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Valident à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 1^{er} mars 2023.

II – Développement économique Rapporteur : Monsieur Laurent GARBUIO
--

1/ Création d'une zone d'aménagement différé sur la commune de Galgon

Il est rappelé que la Commune de Galgon a soumis à la Communauté de Communes du Fronsadais un projet de création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) sur son territoire communal. Cette commune est actuellement en procédure de révision du PLU et souhaite flécher les zones d'aménagement différé.

Il s'agit de tenter de profiter d'une partie des 5 hectares potentiellement affectables pour de nouveaux espaces économiques au sein du bassin de proximité du « Grand Libourne » dont fait partie la Communauté de Communes.

Ce bassin comprenant 58 communes au total et en l'absence de priorité de notre territoire, il apparaît opportun de concentrer nos efforts sur les deux plus grosses communes identifiées comme des centralités eu égard au critère d'attribution des zones d'activités à l'échelle du PETR. Cette stratégie permettrait de renforcer les chances du territoire Fronsadais d'être retenu afin d'accueillir une future zone d'activité.

4 lieux ont été identifiés par la commune de Galgon.

Monsieur GARBUIO rappelle que les élus de Galgon ont entamé la procédure de révision du P.L.U et souhaitent flécher des surfaces pour créer des ZAD. De plus le S.C.O.T va également être révisé et il est

donc souhaitable de prendre position pour que des activités artisanales et commerciales soient développées sur le territoire.

Cependant, les instances du Grand Libournais ne considèrent pas le Fronsadais comme étant un territoire prioritaire en terme de développement économique en Grand Libournais.

Monsieur GARBUIO demande aux élus communautaires de leur donner leurs avis sur cette proposition de Zone d'Aménagement Différé à Galgon.

Monsieur DUVERGER précise que les zones d'activités seront prioritairement créées dans les territoires qui disposent d'un P.L.U Intercommunal (P.L.U.I) ce qui n'a pas été décidé en Fronsadais.

Monsieur BAYARD rappelle que les parcelles présentées à ce conseil avaient déjà été identifiées en amont puisqu'elles avaient été proposées au sous-préfet de l'époque, lequel avait refusé la création d'une ZAD à Galgon.

Madame la Présidente propose d'annoncer que le P.L.U.I est en cours de négociation.

Monsieur BAYARD énonce que le sous-préfet souhaite prioriser les ZAD sur le territoire de Castillon.

Concernant la proposition de création d'une Z.A.D à Galgon, plusieurs lieux d'implantation ont été suggérés par la commune de Galgon :

- Priorité 1, à proximité du 50 route de Libourne, section BC parcelles n° 207 et 214, d'une superficie de 1,627 ha, actuellement classées au PLU en zone agricole. il s'agit d'une zone située entre l'ancienne route départementale et la nouvelle déviation à Galgon. Les vignes entre les 2 voies vont être arrachées.
- Priorité 2, à proximité du 37 route de Cavignac, section AK parcelles n°47 et 50, d'une superficie de 0,704 hectare actuellement classées au PLU en zone naturelle.
- Priorité 3, à proximité de la Tonnellerie Millet au 41 route de Cavignac, section AM parcelles n°38, 39, 41, 42, d'une superficie de 4,831 hectares actuellement classées au PLU en zone naturelle.
- Priorité 4, à proximité du Chemin de Charlemagne, section BD parcelles n°21, 22, 129, 132, 133, 136 et 150 d'une superficie de 3,278 hectares actuellement classées en zone à urbaniser.

Les élus communautaires sont invités à se prononcer sur l'opportunité et la pertinence de créer une ZAD sur la Commune de Galgon.

Les extraits cadastraux des différentes hypothèses d'implantation ont été transmis aux élus communautaires.

Monsieur GALAND énonce que l'activité économique sur le territoire sera d'autant plus dynamique que la Communauté de Communes sera dotée de zones artisanales multiples.

Monsieur CENNI souligne la cohérence entre une ZAD à Galgon de par sa proximité avec Libourne.

Monsieur GARBUIO indique que le Fronsadais n'est pas considéré prioritaire car il dispose d'un terroir viticole d'exception, bien que les vignerons connaissent actuellement une crise économique.

Monsieur BAYARD rappelle que pour créer des emplois sur le territoire, il est important de prévoir des créations de zones d'activités.

Monsieur GASTEUIL demande si le conseil doit se prononcer sur l'une des 4 propositions ou sur les 4. Il souhaite qu'une présentation générale des 4 propositions soit faite pour pouvoir faire un choix.

Monsieur BAYARD répond que la priorité 1 concernant 1.6 ha de vignes en cours d'arrachage serait le meilleur choix car la zone est située entre 2 voies routières qui se rejoignent par le rond-point, permettant un accès facile à cette zone.

Monsieur VATI, juriste de la collectivité, indique avoir échangé avec le référent du P.E.T.R et les zones 1 et 2 semblent avoir plus de chances d'être sélectionnées que les propositions 3 et 4.

Monsieur GALAND rappelle que le SCOT va être révisé ; cela signifie que toutes les zones qui étaient réservées et qui n'ont pas été transformées en zones d'activité seront remises au socle commun ; il ajoute que le Fronsadais a utilisé toutes les zones réservées sur son territoire pour implanter des zones d'activités, ce qui n'est pas le cas de la commune des Billaux par exemple.

Madame RICHARD demande quel type d'entreprise peut s'implanter sur cette zone d'aménagement différé.

Monsieur CHOLLET GABARD arrive en cours de séance à 18 h 05.

Monsieur GASTEUIL demande s'il n'est pas risqué d'inscrire plusieurs zones et s'il n'est pas préférable de prioriser les parcelles.

Il est partagé le fait qu'il est plus pertinent de sélectionner les 2 meilleures propositions de parcelles plutôt que d'envoyer les 4 sans ordre de priorisation.

Monsieur CENNI demande si la commune de La Lande de Fronsac a fait une demande de ZAD.

Monsieur GALAND répond qu'en effet la commune de La Lande de Fronsac s'est positionnée pour implanter une ZAD mais le projet n'a pas encore été transmis à la CDC.

Il est demandé aux élus communautaires de se prononcer :

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés sur l'opportunité et la pertinence de créer une Zone d'Aménagement Différé sur la Commune de Galgon et notamment sur une demande portant sur les possibilités n°1 et n°2.

Madame la Présidente excuse Madame DUHAMEL du Service de Gestion Comptable de Saint André de Cubzac qui n'a pas pu assister à la réunion relative au vote des budgets communautaires. Elle rappelle que des permanences du Service de Gestion Comptable de Saint André de Cubzac seront mises en place sur le territoire très prochainement.

Madame la Présidente laisse la parole au Vice – Président en charge des finances, M. Jean Galand.

II – Finances - Personnel
Rapporteur : Monsieur Jean GALAND

FINANCES

Préalablement à son intervention sur les sujets liés aux finances communautaires, Monsieur GALAND rappelle qu'un mail a été transmis aux élus communautaires, concernant l'information par la DRFIP en date du 23 mars, de la possibilité de voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en 2023.

Monsieur GALAND demande donc aux élus communautaires d'accepter que ce point soit rajouté à la délibération relative à la fiscalité.

Monsieur GALAND souligne également le fait que lors de la préparation budgétaire, l'état 1259 avec les bases prévisionnelles n'était pas encore connu ; de même pour la fiscalité relative à la TEOM, nous sommes toujours en attente des taux définitifs c'est la raison pour laquelle il est proposé aux élus communautaires de pouvoir ajuster les recettes par décision modificative lors d'un conseil communautaire ultérieur.

Aucune observation n'est formulée par les élus communautaires.

1/ Election d'un Président de séance pour le vote des comptes administratifs

Le Vice-Président en charge des finances rappelle que pour les votes des Comptes Administratifs du Budget Principal (62000) et du Budget annexe (62090) il est nécessaire d'élire un Président autre que l'ordonnateur.

Les élus communautaires sont donc invités à présenter leur candidature puis à élire un président de séance pour le vote du Compte Administratif du Budget Principal (62000) et le vote du Compte Administratif du Budget annexe (62090).

Il est proposé la candidature de Madame Mauricette EYHERAMONNO.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **Elisent Madame Mauricette EYHERAMONNO Présidente de la séance où le Compte Administratif du Budget Principal 62000 est débattu.**

➤ **Elisent Madame Mauricette EYHERAMONNO Présidente de la séance où le Compte Administratif du Budget annexe 62090 est débattu.**

2/ Budget communautaire

2.1/ Vote du Budget principal 62000

➤ Vote du Compte de Gestion 2022

Avant de soumettre le compte de gestion à l'approbation des élus communautaires, M. GALAND souhaite les alerter sur le fait que cette année exceptionnellement, le compte de gestion ne sera pas en concordance avec le compte administratif car une erreur matérielle assumée par un courrier de Monsieur Jeanroy du Service de Gestion Comptable de Saint André de Cubzac, concourt à cette discordance. Monsieur GALAND lit le courrier en date du 27 mars 2023 émanant de Monsieur Jeanroy qui atteste de cette situation.

Vu le courrier du Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint André de Cubzac en date du 27 mars 2023 qui fait état d'une différence de 47 733,84 € correspondant à une opération enregistrée par erreur au compte 4581 « opérations sous mandat » le 17 mai 2022.

Considérant que cette opération, liée au contrat de maîtrise d'ouvrage signé avec le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Grand Libournais a donné lieu à un décaissement qui devait être régularisé par l'émission d'un mandat au cours de l'exercice 2023.

Considérant que c'est donc au compte 4728 « autre dépenses à régulariser qui devait être servi, ce dernier n'étant pas, à la différence du compte 458, un compte budgétaire.

Considérant que la régularisation entreprise le 30 janvier 2023 dans le cadre des travaux de reddition du Compte de Gestion n'a pas permis de corriger cette anomalie.

Monsieur Jean GALAND, Vice-Président en charge des finances, informe le Conseil Communautaire de la nécessité, conformément au courrier du SGC de Saint-André de Cubzac, d'acter la différence entre les résultats enregistrés par les comptes de gestion et compte administratif 2022 et de procéder à l'affectation du résultat sur la seule base du compte administratif.

Monsieur GALAND présente le Compte de Gestion 2022 qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes du Budget Principal de la Communauté de Communes du Fronsadais.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des élus communautaires présents et représentés :

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1°) Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statue sur l'exécution du budget Principal 62000 de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

4°) Acte la différence entre les résultats enregistrés par les comptes de gestion et administratif 2022 d'un montant de 47 733,84 €.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Monsieur BEYLY arrive à 18 h 18 en cours de séance.

➤ Vote du Compte Administratif 2022 du Budget principal 62000

Il est précisé que le document complet par article a été transmis avec la convocation mais le vote doit s'effectuer au chapitre.

Il est présenté le Compte Administratif 2022 du Budget annexe 62000 ci-dessous :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 427 938 00	554 500,68	8 152,49	0,00	1 855 284,83
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 433 171 00	1 332 108,44	5 940,00	0,00	95 122,56
014	Atténuations de produits	1 080 400 00	1 079 214,25	0,00	0,00	1 185,75
65	Autres charges de gestion courante	3 531 638 54	3 400 294 15	1 832 56	0,00	129 7 11 83
656	Frais fonctionnement des groupes d élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 473 147,54	6 366 117,82	26 726,95	0,00	2 081 304,97
66	Charges financières	14 899,69	8 794 43	6 032,31	0,00	72 95
67	Charges exceptionnelles	41 009,00	41 008 44	0,00	0,00	0 56
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	7 251,00	7 250 34			0 66
022	Dépenses imprévues	100 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 636 307,23	6 423 170,73	31 767,36	0,00	2 181 378,14
023	Virement à la section d'investissement (2)	325 248,00				
042	Opérel* ordre transfert entre sections (2)	141 126,77	141 126 77			0,00
043	Opérel* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		466 371,77	141 126,77			326 248,00
TOTAL		9 102 879,00	6 604 297,49	31 767,36	0,00	2 508 624,14
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		1): 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	19 452,00	19 450 59	0,00	0,00	1 41
70	Produits services domaine et ventes div	202 940,00	200 670 39	35 584 25	0,00	-33 294,64
73	Impôts et taxes	5 307 561,00	5 554 707 94	2 095,66	0,00	-249 242 80
74	Dotations et participations	1 448 969,00	1 412 633,63	50 902,73	0,00	-16 467 36
75	Autres produits de gestion courante	25 005 58	28 611 57	0,00	0,00	-3 605 99
Total des recettes de gestion courante		7 001 927,68	7 216 974,12	68 662,84	0,00	-182 602,38
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	21 822,00	43 198,12	0,00	0,00	-21 376,12
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	9 650 04	9 650 04			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 033 399,62	7 268 822,28	68 662,84	0,00	-323 986,50
042	Opérel* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérel* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		7 033 399,62	7 268 822,28	68 662,84	0,00	-323 986,50
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1): 2 069 279,38				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(2) DF 023 = RI 021, EN 040 = RF 042, RI 040 = DF 042, DI 041 = RI 041, DF 043 = RF 043

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 040,00	0,00	0,00	36 040,00
204	Subventions d'équipement versées	72 767,00	72 766,48	0,00	0,52
21	Immobilisations corporelles	144 628,70	24 222,47	0,00	120 406,23
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	610 482,55	606 580,22	0,00	3 922,33
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	863 918,26	703 649,17	0,00	160 389,08
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	388 313,20	388 313,20	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	388 313,20	388 313,20	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 250 231,46	1 089 862,37	0,00	160 389,08
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	113 999,00	0,00		113 999,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	113 999,00	0,00		113 999,00
	TOTAL	1 364 230,46	1 089 862,37	0,00	274 388,08
	Pour information	{2: 671 086,66			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	191 706,00	115 821,38	0,00	75 884,70
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	591 706,00	616 821,38	0,00	75 884,70
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	184 404,89	229 987,92	0,00	-45 583,03
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	564 834,34	564 834,34	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest non transf.	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	763 239,23	794 822,28	0,00	-31 683,03
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 364 945,23	1 310 643,66	0,00	44 301,67
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	325 245,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	141 126,77	141 126,77		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	113 999,00	0,00		113 999,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	580 370,77	141 126,77		439 244,00
	TOTAL	1 935 316,00	1 481 770,33	0,00	483 845,87

Après avoir présenté le Compte administratif 2022 du Budget principal par chapitre, Monsieur GALAND laisse la parole à la Présidente de séance Madame Mauricette EYHERAMONNO, afin de faire procéder au vote du compte administratif 2022 du Budget principal ;

Madame Marie-France REGIS, Présidente de la CDC du Fronsadais quitte la séance et Madame EYHERAMONNO fait procéder au vote du compte administratif 2022.

Voix pour : 28

Abstention : 0

Voix contre : 0

Le Compte Administratif 2022 du budget principal 62000 est adopté à l'unanimité des élus communautaires présents et représentés.

Madame Marie-France REGIS revient en séance ; Monsieur Jean GALAND reprend les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance.

➤ **Délibération d'Affectation du Résultat 2022 du Budget principal**

Monsieur GALAND présente la délibération d'affectation du résultat de l'année écoulée concernant le budget principal de la Communauté de Communes.

Il apparaît que le résultat de fonctionnement à affecter est de 2 830 609.64 €.

Vu que le besoin de financement pour couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement est de 209 177.59 €, le report en fonctionnement qui apparaîtra au R002 sera donc 2 621 432.05 €

Il invite les élus communautaires à voter l'affectation du résultat 2022 du budget principal tel que présenté ci – après.

Il précise que ce résultat est plus qu'honorable et que les objectifs tendant à augmenter la capacité d'épargne nette de l'EPCI et la capitalisation souhaitée ont été pleinement atteints.

Madame la Présidente remercie l'effort conjugué tant des communes que des services communautaires qui ont permis d'atteindre ce résultat satisfaisant.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires à l'unanimité des membres présents et représentés, adoptent l'affectation de résultat du budget principal 62100 de la Communauté de Communes du Fronsadais tel que présenté en séance.

33414 Code INSEE	CC DU FRONSAIS CC DU FRONSAIS	2022
---------------------	----------------------------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 32
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de membres exprimés : 29
VOTES
 Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice (précède du signe + (excédent) ou - (déficit))	761 330,25
B Résultats antérieurs rattachés (ligne 002 du compte administratif précède du signe + (excédent) ou - (déficit))	2 089 279,38
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 830 609,64
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précède de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	209 177,59
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précède du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,03
Besoin de financement F. = D. + E.	209 177,59
AFFECTATION = C. = G. + H.	2 830 609,64
1) Affectation on réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F.	209 177,59
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 621 432,06
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : impôts 0 03, subventions 0 03 ou subventions 0 00
 (2) Eventuellement pour le parti excédent, il couvre tout le besoin de financement de la section d'investissement
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont rattachés au budget de l'exercice des résultats.
 (4) En cas d'hy à cet effet.

Certifié exécutoire par le PRÉSIDENT, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de la publication e

➤ **Vote des taux de fiscalité 2023**

• **Vote des taux de TEOM**

Monsieur GALAND propose aux élus communautaires de procéder au vote des taux relatifs à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui s'appliquera au titre de l'année 2023.

Il est rappelé que ces taux ont été communiqués par le SMICVAL la veille et ne seront validés en conseil syndical que le 4 avril. Monsieur GALAND demande donc aux élus communautaires de pouvoir ajuster la rédaction de la délibération dans le cas d'un changement de taux transmis par le Smicval, ce qui apparaît peu probable malgré tout.

Cf Etat Annexe détaillé sur les bases prévisionnelles

Taux Zone 8 : GALGON : 17.52 au lieu de 16.69 en 2022

Taux Zone 7 : 17 autres communes : 21.95 au lieu de 20.93 en 2022

Il est rappelé le montant du Produit de la T.E.O.M en 2022 : 2 463 807 €

En 2023 le produit attendu de la T.E.O.M serait de : 2 785 807 € soit 320 000 € en plus par rapport à 2022.

Monsieur CHOLLET GABARD demande la justification de cette augmentation.

Monsieur GALAND répond que cette augmentation est due notamment à l'augmentation du coût de l'enfouissement des déchets ménagers.

Madame REGIS répond que l'augmentation du coût des carburants et des charges de personnel expliquent également cette augmentation.

Monsieur DUVERGER énonce que le SMICVAL prévoit une augmentation de ses dépenses de plus de 34 millions d'euros à moyen terme.

Il est demandé aux élus de se prononcer sur le vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Voix pour : 29

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Adoptent, pour la commune de Galgon, au titre de l'année 2023, un taux de TEOM de 17.52.

➤ Adoptent, pour les 17 autres communes du Fronsadais, au titre de l'année 2023, un taux de TEOM de 21.95.

- Vote des taux Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Taxe Foncière, Taxe du Foncier Non Bâti et Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale**

Il est rappelé que Madame la présidente dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires a fait part de son souhait de ne pas augmenter la fiscalité en 2023 et cela a été validé en commission des Finances.

Il est proposé de voter les taux de fiscalité suivants pour 2023 :

	Taux proposés en 2023
Taux CFE	24,75 %
Taxe Foncière (non bâti)	3,83 %
Taxe Foncière (bâti)	1,75 %
Taxe Habitation RS (le même que celui de la TH voté en 2019)	8.94 %

Voix pour : 29

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **Se prononcent favorablement pour voter au titre de l'année 2023 :**

- ✓ le taux de 24,75 % au titre de la Contribution Foncière des Entreprises,
- ✓ le taux de 3,83 % pour la Taxe Foncière (Non Bâti)
- ✓ le taux de 1,75 % pour la Taxe Foncière (Bâti)
- ✓ le taux de 8.94 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale .

Monsieur CENNI demande si la Communauté de Communes aurait eu le droit d'augmenter la Taxe sur le Foncier Bâti cette année.

Monsieur GALAND répond par l'affirmative.

➤ Vote du Produit GemaPI

Il est rappelé que la taxe GemaPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant.

Considérant que la population DGF de la Communauté de Communes du Fronsadais pour l'année 2022 est de 17 395 habitants et que par conséquent, le produit de cette taxe ne peut excéder 695 800 €.

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de se prononcer, au titre de l'année 2023, sur le montant du produit attendu de la taxe GemaPI soit 177 200 €.

Il est proposé de rester sur le même montant du produit défini en 2019, et reconduit les années suivantes soit **177 200 €** sachant que cette année, au vu des cotisations annuelles à nos 3 syndicats de rivière et le paiement de la quasi-totalité de l'étude des digues, l'enveloppe budgétaire devrait totalement être consommée.

Monsieur BAYARD indique que cette année la somme de 90 000 € sera consacrée rien qu'au titre du volet GEMA sans prendre en considération le volet PI.

Monsieur DUBOUREAU énonce que c'est une compétence très coûteuse et compliquée à gérer au vu du rapport communiqué par le cabinet Artélia lors de la dernière réunion.

Monsieur GALAND précise que lors de la dernière réunion de présentation par le cabinet ARTELIA divers scénarios de prise en compte de nos linéaires de digues ont été proposés mais il s'avère qu'il sera trop coûteux de reconnaître et reconstruire nos digues actuelles; même si la Garonne va voir son débit baisser cela n'empêchera pas des accidents climatiques qui provoqueront inévitablement des inondations sur nos terres fronsadaises.

Madame la Présidente énonce qu'une réunion a eu lieu dernièrement où il a été fait état du rapport de nos digues et des solutions préconisées et à laquelle ont participé tous les maires riverains de la Dordogne.

Monsieur CENNI énonce que 4 options ont été présentées mais 2 d'entre elles se résument aux faits suivants :

L'option n° 1 « déclaration sans travaux » propose un entretien des digues à hauteur de 555 000 € HT annuel pour environ 17 millions d'Euros HT sur 30 ans.

L'option n° 4 « abandon du système » propose un coût approximatif total de 550 000 € HT en effectuant des saignées dans la digue pour supprimer l'endiguement.

Madame la Présidente énonce qu'une réunion aura lieu prochainement avec tous les élus pour partager ces données peu réjouissantes.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'arrêter le produit de la taxe GemaPI à 177 200 € au titre de l'année 2023.**

➤ **Attribution des subventions 2023**

Monsieur BEYLY quitte la séance

✓ **Subvention à l'association CONFLUENT D'ARTS**

Dans le cadre des subventions qui sont allouées par la Communauté de Communes du Fronsadais aux associations ayant un rayonnement sur le territoire Fronsadais, il est proposé d'allouer une subvention de 4 000 € à l'association Confluents d'Arts au titre de l'année 2023 pour la réalisation de l'édition 2023 du festival Confluent d'Arts qui a lieu du 7 au 9 juillet.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour le versement au titre de l'année 2023, à hauteur de 4 000 € au profit de l'association Confluent d'Arts pour la réalisation de l'édition 2023 du festival Confluent d'Arts qui a lieu du 7 au 9 juillet.**

Monsieur BEYLY revient en séance.

✓ **Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme du Fronsadais**

Monsieur GALAND énonce que l'équilibre du budget annexe « Service Public Administratif Office de Tourisme » est tributaire du versement d'une subvention de fonctionnement par la Communauté de Communes du Fronsadais.

Pour 2023, cette subvention s'élève à 100 000 € dont 40 000 € proviennent de la taxe de séjour.

Il est demandé aux élus communautaires de se prononcer sur le versement de cette subvention.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour le versement au titre de l'année 2023, d'une subvention d'aide au fonctionnement d'un montant de 100 000 € dont 40 000 € proviennent de la taxe de séjour au bénéfice du budget annexe « Service Public Administratif Office de Tourisme du Fronsadais ».**

✓ **Subvention à l'association De la Tête au Toit**

Il est proposé aux élus communautaires de se prononcer sur le versement d'une subvention d'un montant de 3 900 € à l'association « De la Tête au Toit » dans le cadre de leur action en faveur du partage des savoir-faire de l'écoconstruction, au titre de l'année 2023.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour l'attribution d'une subvention, au titre de l'année 2023, à hauteur de 3 900 € au profit de l'association De la Tête au Toit, afin qu'elle puisse financer ses actions en faveur du partage des savoir-faire de l'écoconstruction.**

Sur demande de Monsieur CENNI qui n'a pas vraiment connaissance de cette association, il est précisé son emplacement géographique sur la commune de Fronsac et les prestations que cette association est à même de produire.

✓ **Subvention à l'association Ecole de Musique de Galgon**

Dans le cadre des subventions allouées par la Communauté de Communes aux associations ayant un rayonnement intercommunal, il est proposé d'allouer au titre de l'année 2023, une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € à l'Ecole de Musique située à Galgon.

Cette association existe depuis 1990 et ne cesse d'être sollicitée par de nombreuses familles, impactant de fait le nombre d'adhérents qui augmente de façon conséquente ces dernières années. Elle est, en outre, un acteur local important participant à la démocratisation de l'apprentissage de la musique auprès de nos administrés.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour le versement au titre de l'année 2023, d'une subvention d'aide au fonctionnement à hauteur de 13 000 € à l'Ecole de Musique située à Galgon.**

✓ **Subvention à l'association Escale 33**

Dans le cadre des subventions allouées par la Communauté de Communes aux associations ayant un rayonnement intercommunal, il est proposé d'allouer, au titre de l'année 2023, une subvention de **3000 €** à l'Association Escale 33, afin de l'aider à financer des actions telles que l'accompagnement scolaire ou encore des ateliers parents-enfants et ateliers divers.

Cette association socio-culturelle récente est basée sur la commune de La Lande de Fronsac et a pour objectif général de favoriser le lien parents-enfants et apporter un soutien aux parents dans leur fonction parentale sous forme d'ateliers.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour le versement au titre de l'année 2023, d'une subvention de 3 000 €, au profit de l'association Escale 33 afin de l'aider à financer des actions telles que l'accompagnement scolaire ou encore des ateliers parents-enfants et ateliers divers.**

✓ **Subvention à l'association Etoile Sportive Football du Fronsadais**

Il est proposé aux élus communautaires de se prononcer sur le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association « Etoile Sportive du Fronsadais Football » qui compte de nombreux adhérents, au titre de l'année 2023.

Cette subvention vise au financement d'équipements sportifs.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour l'attribution d'une subvention, au titre de l'année 2023, à hauteur de 5 000 € au profit de l'association Etoile Sportive du Fronsadais Football afin qu'elle puisse financer l'acquisition d'équipements sportifs.**

Monsieur CHOLLET GABARD énonce que cette association encadre de nombreux jeunes et demande pour quelle raison il ne lui est pas attribué autant qu'à l'Ecole de Musique.

Monsieur GALAND répond que la somme attribuée est celle qui a été demandée par l'association.

Monsieur CENNI rappelle que le sujet a été abordé à la commission des finances ; il faudrait peut-être à l'avenir pratiser le montant de la subvention selon le nombre d'adhérents ; concernant l'Ecole de Musique

on dénombre 106 adhérents dont la moitié habitent en dehors du canton. Il est prévu de travailler sur les critères d'attribution des subventions pour l'année prochaine.

Monsieur GALAND énonce que pour un sport collectif comme le football, il n'y a besoin que d'un entraîneur pour un groupe d'enfants alors que pour un instrument de musique il faut un professeur pour un élève.

Monsieur BIGOT constate que l'association de football doit également régler les frais de déplacement des joueurs.

✓ **Subvention à l'association Etoile Sportive du Fronsadais Gymnastique**

Madame la Présidente propose aux élus communautaires de se prononcer sur le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association « Etoile Sportive du Fronsadais Gymnastique » au titre de l'année 2023.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour l'attribution d'une subvention, au titre de l'année 2023, à hauteur de 3 000 € au profit de l'association Etoile Sportive du Fronsadais Gymnastique.**

✓ **Subvention à l'association Muse et Samourais**

Dans le cadre des subventions qui sont allouées par la Communauté de Communes, aux associations ayant un rayonnement sur le territoire Fronsadais, il est proposé d'allouer, au titre de l'année 2023, une subvention de 3 500 € à l'association Muses et Samourais afin de l'aider à financer la coproduction de spectacles vivants.

Monsieur CENNI souhaite avoir le bilan comptable de l'association afin d'expliquer la différence de 70 000 € entre les comptes de l'année dernière et de cette année car il s'étonne qu'elle soit déficitaire cette année alors qu'elle était largement excédentaire l'année dernière.

Il lui est répondu que ce dernier lui sera transmis.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Se prononcent favorablement à la majorité des membres présents et représentés pour le versement au titre de l'année 2023 d'une subvention de 3 500 € à l'association Muses et Samourais afin de l'aider à financer la coproduction de spectacles vivants.**

Il est annoncé que la subvention aux crèches ne sera votée qu'en Mai car une convention d'objectifs et de moyens est en cours d'élaboration actuellement.

➤ **Conclusion d'une convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Gironde (ADIL)**

Considérant que l'association ADIL 33, association loi 1901, dispense gratuitement des conseils juridiques, financiers et fiscaux en matière de logement et d'habitat aux particuliers, professionnels de l'immobilier et élus.

Considérant qu'elle a sollicité la Communauté de Communes du Fronsadais pour l'obtention d'une subvention afin de financer leurs activités.

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention d'une durée d'un an avec ladite association.

Considérant que cette convention définit une contribution de la Communauté de Communes de 0,14 € en fonction de sa population légale en vigueur au 1er janvier 2022 de 17 395 habitants, soit une contribution à hauteur de **2 435,30 €**.

Voix pour : 29

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés à la conclusion d'une convention de partenariat avec l'association ADIL 33 et l'octroi d'une contribution d'un montant de 2 435,30 € au titre de l'année 2023.

Monsieur GALAND propose aux élus communautaires d'inscrire les coordonnées de l'Adil dans leurs journaux municipaux.

➤ Vote du Budget principal 62000 de la CDC du Fronsadais en Fonctionnement et en Investissement

Monsieur GALAND présente le Budget 62000 de l'année 2023 par chapitre :

Après la présentation, le budget est soumis aux vote des élus communautaires.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Votent à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget principal 62000 de la Communauté de Communes du Fronsadais relatif à l'année 2023 tel que présenté ci-dessous.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	36 040,00	0,00	163 000,00	0,00	163 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	72 767,00	0,00	37 363,00	0,00	37 363,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	144 528,70	0,00	307 846,13	0,00	307 846,13
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	610 482,55	0,00	1 803 477,00	0,00	1 803 477,00
Total des dépenses d'équipement		863 918,26	0,00	2 311 686,13	0,00	2 311 686,13
10	Dotations - fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	386 313,20	0,00	402 904,57	0,00	402 904,57
18	Cpte de liaison - affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		386 313,20	0,00	402 904,57	0,00	402 904,57
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 260 231,46	0,00	2 714 590,70	0,00	2 714 590,70

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		3 160,71	0,00	3 160,71
041	Opérations patrimoniales (7)	113 999,00		113 999,00	0,00	113 999,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		113 999,00		117 159,71	0,00	117 159,71

TOTAL	1 364 230,46	0,00	2 831 750,41	0,00	2 831 750,41
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	209 177,69
--	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 040 928,00
---	---------------------

(1) Voir état I B pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018

(4) En dépenses le chapitre 22 recouvre les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il recense le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnel sé ou éte crée

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV B5)

(7) DF 023 + RI 021 - DI 040 + RF 042 - RI 040 + DF 042 - DI 041 + RI 043

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
016	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) : sauf le 138) (3)	191 705,00	0,00	1 053 419,00	0,00	1 053 419,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	400 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		591 705,00	0,00	2 053 419,00	0,00	2 053 419,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	184 404,89	0,00	329 000,00	0,00	329 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	564 834,34	0,00	209 177,59	0,00	209 177,59
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA, région) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		783 239,23	0,00	538 177,59	0,00	538 177,59
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 364 944,23	0,00	2 591 596,59	0,00	2 591 596,59

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	325 245,00		201 547,02	0,00	201 547,02
040	Opérations ordre transit entre sections (10) (11)	141 126,77		133 785,39	0,00	133 785,39
041	Opérations patrimoniales (10)	113 999,00		113 999,00	0,00	113 999,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		580 370,77		449 331,41	0,00	449 331,41

TOTAL	1 935 315,00	0,00	3 040 928,00	0,00	3 040 928,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 040 928,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	332 171,70
--	-------------------

(1) Voir état 11 pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 019.

(4) Seul 105, 106 et 10449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 relie les travaux d'investissement réalisés sur les fonds reçus en affectation. En recette, il reverse le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une donation en nature en espèces au profit d'un service public non personnalisé qui s'en crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV 05).

(10) DF 023 - RI 021 - DI 040 - RF 042 - RI 040 - DF 042 - DI 041 - RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 43 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions légalisées et

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser M 1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	7 427 936,00	0,00	3 102 458,02	0,00	3 102 458,02
012	Charges de personnel et frais assurés (3)	1 433 171,00	0,00	1 459 575,00	0,00	1 459 575,00
014	Atténuations de produits	1 080 400,00	0,00	1 080 400,00	0,00	1 080 400,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 531 838,54	0,00	3 648 557,00	0,00	3 648 557,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 873 347,54	0,00	9 290 990,02	0,00	9 290 990,02
66	Charges financières	14 839,69	0,00	14 514,01	0,00	14 514,01
67	Charges spécifiques (3)	11 009,00	0,00	1 900,00	0,00	1 900,00
68	Dotations aux provisions dépréciations (semi-budgétaires) (3)	7 251,00	0,00	15 879,58	0,00	15 879,58
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 916 307,23	0,00	9 323 083,69	0,00	9 323 083,69
023	Virement à la section d'investissement (4)	325 245,00	0,00	201 547,02	0,00	201 547,02
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	141 126,77	0,00	133 785,39	0,00	133 785,39
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		466 371,77	0,00	335 332,41	0,00	335 332,41
TOTAL		9 002 879,00	0,00	9 656 418,00	0,00	9 656 418,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						9 656 418,00

(1) Voir état F D pour la comparaison par rapport au budget précédent
 (2) Propositions formulées par le précédent exercice
 (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017
 (4) DF 023 + RI 023 - DI 040 + RF 042 - RI 042 + DF 042 - DF 043 + RF 043
 (5) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre 615 collectifs à opérer pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	L. bal'e	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	19 452,00	0,00	3 415,00	0,00	3 415,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services domaine ventes diverses	202 940,00	0,00	295 498,00	0,00	295 498,00
73	Impôts et taxes (seuils / 3)	1 498 612,00	0,00	1 821 025,00	0,00	1 821 025,00
731	Fiscale locale	3 808 949,00	0,00	3 831 475,00	0,00	3 831 475,00
74	Dotations et participations (3)	1 446 989,00	0,00	1 251 357,00	0,00	1 251 357,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	46 500,58	0,00	33 804,90	0,00	33 804,90
Total des recettes de gestion courante		7 033 422,58	0,00	7 026 672,90	0,00	7 026 672,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	327,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort. dépréciations prev. (semi budgétaires) (3)	9 650,04		7 250,34	0,00	7 250,34
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 033 399,62	0,00	7 033 623,24	0,00	7 033 623,24

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		3 180,71	0,00	3 180,71
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		3 180,71	0,00	3 180,71

TOTAL	7 033 399,62	0,00	7 036 803,95	0,00	7 036 803,95
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 821 432,08
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 658 416,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	332 171,70
---	-------------------

Il s'agit pour un budget vote en équilibre des ressources propres correspondantes à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux remboursements de la collectivité.

(1) Voir état II B pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice 2023

(3) Nos recettes imputées sur chapitres 016 et 017

(4) $EF\ 023 + RI\ 021 - DF\ 043 + RF\ 042 - RI\ 040 + DF\ 042 - DF\ 043 + RP\ 043$

(5) Nos comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions édictées par le règlement

(6) $Sc\ 02 + Op\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042 + Sc\ 023 + Op\ 021 + RI\ 040 - DF\ 040$

Monsieur GALAND rappelle que le recours à l'emprunt s'élèvera à 1 000 000 € au total en 2023.

Monsieur GASTEUIL demande un état de la dette ;

Date : 16/03/2023 14:04
Endettement pluriannuel
CC FRONSADAIS - CC DU FRONSADAIS

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2023 au 31/12/2023 - Sans prise en compte des emprunts à intérêts

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant de
2023	4 18 581,17 €	15 676,60 €	402 904,57 €	0,00 €	0,00 €	1 560 471,69 €

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2023

Budget CC DU FRONSADAIS

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités											
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032		
201502	EXTENSION GYMNASÉ VERAC	-6 097,38	46 097,36	46 097,33	46 057,38	-6 097,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201602	CONSTRUCTION BATIMENT OFFICE DE	17 995,09	17 995,09	17 995,09	17 995,09	17 995,09	17 995,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201701	TRAVAUX VOIRIE 2017	50 913,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201801	TRAVAUX VOIRIE 2018	51 108,27	51 108,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201901	TRAVAUX VOIRIE 2019	51 267,53	51 267,53	51 267,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202001	TRAVAUX VOIRIE 2020	50 614,28	50 614,28	50 614,28	50 614,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202101	TRAVAUX VOIRIE 2021	58 967,88	58 967,88	58 967,88	58 967,88	58 967,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202201	TRAVAUX VOIRIE 2022	65 971,18	65 971,18	65 971,18	65 971,18	65 971,18	69 971,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5080283	TENNIS VILLEGOUGE	21 645,62	21 645,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget CC DU FRONSADAIS		418 581,17	367 667,19	294 913,37	243 645,81	193 031,53	37 966,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Conformément aux pièces jointes, il s'avère que le Taux d'endettement pour 2023 baisse, il passe de : 6.00% à 5.28 % et la dette totale au 1er Janvier 2023 s'élève à : 1 560 471,69 € (capital et intérêts restant dûs).

Monsieur GALAND rappelle qu'il avait été acté dernièrement de missionner l'architecte concernant notre projet culturel sur un nouvel APS. Celui-ci porte sur 11 810.40 € TTC et il a également été provisionné une somme de 1 440.00 € TTC au titre de l'étude « Coût d'exploitation et de maintenance » en vue de choisir les équipements et matériaux les plus adéquats pour faire baisser nos charges de fonctionnement.

2.2 : Vote du Budget annexe SPA Office de Tourisme

➤ Vote du Compte de Gestion 2022 du Budget Office de tourisme

Monsieur GALAND rappelle que le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes du budget annexe 62090 du Service Public Administratif Office du Tourisme (SPA OT) du Fronsadais.

Il s'avère que ce dernier concorde en tous points avec le compte administratif.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1°) Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statue sur l'exécution du budget annexe SPA OT 62090 de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

➤ Vote du Compte Administratif 2022 du Budget Office de tourisme

Considérant que Madame Mauricette EYHERAMONNO, membre du Conseil Communautaire du Fronsadais, a été élue pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif, du Service Public Administratif Office de Tourisme (SPA OT) du Fronsadais .

Considérant que Madame Marie-France REGIS, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Mauricette EYHERAMONNO au moment du vote, afin que Madame EYHERAMONNO explicite le rapport relatif au Compte Administratif et fasse procéder au vote de ce dernier.

Il est présenté le Compte Administratif 2022 du Budget annexe 62090 ci-dessous :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
01*	Charges à caractère général	60 412,00	30 281,43	1,75	0,00	30 148,82
012	Charges de personnel, frais assimilés	34 317,00	32 255,01	0,00	0,00	2 061,99
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 325,00	975,86	0,00	0,00	349,14
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		158 074,00	123 512,30	1,75	0,00	32 559,95
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
68	Dotations provisions semi budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	12 249,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		168 423,00	123 512,30	1,75	0,00	44 908,95
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	5 076,00	5 076,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 076,00	5 076,00			0,00
TOTAL		173 499,00	128 588,30	1,75	0,00	44 908,95
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services domaine et ventes div	4 300,00	4 504,96	718,97	0,00	-1 013,93
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2,34	1,13	0,00	0,00	1,21
Total des recettes de gestion courante		124 402,34	124 698,09	718,97	0,00	-1 012,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		124 402,34	124 698,09	718,97	0,00	-1 012,72
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		124 402,34	124 698,09	718,97	0,00	-1 012,72
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 49 896,66				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires

(2) DF 023 = RI 021, DI 040 = RI 042 RI 040 = DF 042 DI 041 = RI 041 DF 043 = RF 043

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrite à montant reporté)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 178,00	0,00	0,00	3 178,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 209,21	0,00	0,00	2 209,21
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 387,21	0,00	0,00	5 387,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 387,21	0,00	0,00	5 387,21
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	5 387,21	0,00	0,00	5 387,21
	Pour information	(2) 14 809,79			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 972,87	7 219,82	0,00	-4 246,95
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 972,87	7 219,82	0,00	-4 246,95
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	311,21	0,00	0,00	311,21
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	11 836,92	11 836,92	0,00	0,00
138	Autres subvant* invest. non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
	Total des recettes financières	12 148,13	11 836,92	0,00	311,21
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	15 121,00	19 056,74	0,00	-3 935,74
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	5 076,00	5 076,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 076,00	5 076,00		0,00
	TOTAL	20 197,00	24 132,74	0,00	-3 935,74

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Approuvent le Compte Administratif 2022 relatif au Budget principal 62000 de la Communauté de Communes du Fronsadais présenté ci-dessus :

➤ Affectation du Résultat 2022 Budget Office de Tourisme

Monsieur GALAND présente la délibération d'affectation du résultat de l'année écoulée concernant le budget annexe Office de Tourisme.

Il apparaît que le résultat de fonctionnement à affecter est de 45 961.27 €.

Il invite les élus communautaires à voter l'affectation du résultat 2022 du budget Office de Tourisme tel que présenté ci – après.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation du résultat 2022 relative au Budget annexe 62090 « SPA OT » de l'office de tourisme du Fronsadais, telle que présentée ci après.

33414 Code INSEE	CC DU FRONSADAIS OFFICE DU TOURISME DU FRONSADAIS	2022
---------------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Communautaire

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Nombre de membres en exercice 32
Nombre de membres présents 24
Nombre de membres exprimés 29
VOTES
Pour 29 Contre 0 Abstentions 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	3 174,99
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	49 096,66
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	45 921,67
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	9 322,95
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	45 921,67
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	45 921,67
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00, autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par le PRÉSIDENT le compte tenu de la transmission en Sous Préfecture le et de la publication le

A SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE le

➤ Vote du Budget annexe 2023 SPA Office de tourisme

Monsieur GALAND présente le Budget annexe SPA Office de Tourisme 62090 relatif à l'Office de Tourisme du Fonsadais au titre de l'année 2023 en section d'investissement et section de fonctionnement par chapitre comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	3 178,00	0,00	3 100,00	0,00	3 100,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 209,21	0,00	11 595,00	0,00	11 595,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 387,21	0,00	14 695,00	0,00	14 695,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation (BA région) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 387,21	0,00	14 695,00	0,00	14 695,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		1 805,00	0,00	1 805,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		1 805,00	0,00	1 805,00

TOTAL	5 387,21	0,00	16 500,00	0,00	16 500,00
--------------	-----------------	-------------	------------------	-------------	------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
---	--	--	--	--	--	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						16 500,00
---	--	--	--	--	--	------------------

(1) Voir état II B pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Proposition formée par le président pour l'exercice N

(3) Hors dépenses engendrées au chapitre 019

(4) En dépenses, le chapitre 22 reverse les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il reverse le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués au exercice antérieur

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée

(6) Sans le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5)

(7) $DF 021 = RI 021 - DI 040 = RF 042 - RI 040 = DF 042 - DI 041 + RI 041$

(8) Le chapitre 204 = Subventions d'équipement versées = est un chapitre global regroupant les comptes 204 et 2124

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N 1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 372,87	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporées (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 972,87	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	311,21	0,00	2 101,05	0,00	2 101,05
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	11 836,92	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		12 148,13	0,00	2 101,05	0,00	2 101,05
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		16 121,00	0,00	2 101,05	0,00	2 101,05

071	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 076,00		5 076,00	0,00	5 076,00
041	Opérations paiement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 076,00		5 076,00	0,00	5 076,00

TOTAL	20 197,00	0,00	7 177,05	0,00	7 177,05
--------------	------------------	-------------	-----------------	-------------	-----------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	9 322,95
--	-----------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 600,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	3 271,00
--	-----------------

(1) Voir état B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Seul 165 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 reflète les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il reflète les cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subvention du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation en nature en espèces au profit d'un service public non personnalisé quelle qu'elle soit.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021 - DI\ 040 + RF\ 042 - RI\ 040 + DI\ 042 - DI\ 041 + RI\ 041$

(11) Les comptes 15, 20, 30, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre s'ils concernent le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	60 432,00	0,00	50 008,00	0,00	50 008,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	91 317,00	0,00	97 209,00	0,00	99 209,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (seul 6586) (3)	1 425,00	0,00	1 305,00	0,00	1 305,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		158 174,00	0,00	160 522,00	0,00	160 522,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spéciales (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		900,00	0,00	900,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		158 174,00	0,00	161 422,00	0,00	161 422,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre liant entre sections (4) (5)	5 078,00		5 078,00	0,00	5 078,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 078,00		5 078,00	0,00	5 078,00
TOTAL		161 260,00	0,00	166 498,00	0,00	166 498,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						166 498,00

(1) Voir état I-II pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N

(3) Tous dépenses imputées aux chapitres 015 et 017

(4) CF 023 + RI 021 + RI 040 + RF 042 + RI 040 + CF 042 + DF 043 + RF 043

(5) Les comptes 66 peuvent figurer dans le cadre du chapitre 614 collectifs à côté du régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domines, ventes diverses	4 100,00	0,00	7 800,00	0,00	7 800,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	120 000,00	0,00	100 966,00	0,00	100 966,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2,34	0,00	5,33	0,00	5,33
Total des recettes de gestion courante		124 402,34	0,00	108 771,33	0,00	108 771,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		124 402,34	0,00	108 771,33	0,00	108 771,33
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		1 805,00	0,00	1 805,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		1 805,00	0,00	1 805,00
TOTAL		124 402,34	0,00	110 576,33	0,00	110 576,33
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						45 921,67
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						156 498,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 271,00
---	-----------------

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondantes à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement au-dessus des dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Htes recettes imputées aux chapitres 010 et 017.

(4) [CF 023 + RI 021 - DI 040 + RF 042 - RI 040 + DF 042 - DF 043 + RF 043]

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération CF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Votent le Budget annexe SPA Office du Tourisme 62090 relatif à l'année 2023.

Monsieur DUVERGER remarque que de tous les offices de tourisme du Libournais, notre office de tourisme a le budget le moins important avec le plus petit nombre d'agents.

3/ Autorisation relative à la fongibilité des crédits pour l'année 2023

Considérant que le Conseil Communautaire a la faculté de déléguer à l'exécutif, la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée la plus proche en terme de temporalité.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Autorisent la Présidente à procéder, pour l'exercice 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections du Budget Principal et du Budget Annexe.

Monsieur GASTEUIL remarque qu'il aurait pu être rajouté la possibilité de demander des subventions dans la délégation du Conseil à la Présidente.

Madame MORAND répond qu'il est possible de retravailler cette délégation lors du conseil communautaire du 10 mai.

4/ Demande de subvention FDAEC 2023 pour le Libournais Fronsadais

Madame la Présidente propose de solliciter l'enveloppe financière allouée dans le cadre du FDAEC pour parfaire le financement des travaux voirie sur les 16 communes du Fronsadais rattachées au canton du Libournais-Fronsadais (Asques – Cadillac en Fronsadais – Fronsac – Galgon – La Lande de Fronsac – La Rivière – Lugon et l'Île du Carney – Mouillac – Saillans – Saint Aignan – Saint Germain de la Rivière – Saint Michel de Fronsac – Saint Romain La Virvée – Tarnès – Vêrac – Villegouge) d'un montant total estimé à 297 277.50 € hors taxe soit 356 733 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES H.T			RECETTES		
Estimatif travaux	297 277.50 €	100.00 %	FDAEC	61 041.00 €	20.53 %
			Fonds propres	236 236.50 €	79.47%
Total hors taxe	297 277.50 €	100.00 %	Total hors taxe	297 277.50 €	100.00 %

Elle propose donc qu'une demande de subvention soit déposée auprès du Département de la Gironde via les Conseillers Départementaux du Libournais – Fronsadais au titre du FDAEC 2023 à hauteur de 61 041 €.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Sollicitent à l'unanimité des membres présents et représentés, une aide du Conseil Départemental à hauteur de 61 041 €, dans le cadre du FDAEC 2023, via les Conseillers – Départementaux du Libournais – Fronsadais.**

5/ Demande de subvention FDAEC 2023 pour le Nord Gironde

Madame la Présidente propose de solliciter l'enveloppe financière allouée dans le cadre du FDAEC pour parfaire le financement des travaux voirie 2023 sur les communes de Périssac et Saint Genès de Fronsac d'un montant total estimé à 61 455 € hors taxe soit 73 746 € TTC.

Elle propose donc qu'une demande de subvention soit déposée auprès du Département de la Gironde via les Conseillers Départementaux du Nord-Gironde au titre du FDAEC 2023 à hauteur de 7 872 € (4 250 € pour la commune de Périssac et 3 622 € pour la commune de Saint Genès de Fronsac).

DEPENSES			RECETTES		
Estimatif travaux	61 455 €	100 %	FDAEC	7 872 €	12.81 %
			Fonds propres	53 583 €	87.19%
Total hors taxe	61 455 €	100 %	Total hors taxe	61 455 €	100.00 %

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Sollicitent à l'unanimité des membres présents et représentés une aide du Conseil Départemental à hauteur de 7 872 €, dans le cadre du FDAEC 2023, via les Conseillers – Départementaux du Nord-Gironde pour les communes de Périssac et Saint Genès de Fronsac.**

Madame Morand remercie les élus communautaires qui ont participé aux commissions des finances pour réaliser ce travail conséquent de construction du budget.

Madame la Présidente et Monsieur GALAND remercient les agents qui ont longuement travaillé à l'élaboration des documents budgétaires, notamment Madame BEAUFILS.

Madame la Présidente rappelle la date du prochain conseil communautaire le Mercredi 10 mai 2023.

La séance est clôturée à 19 h 15.

Le Secrétaire de séance



Jean-Pascal GASTEUIL

La Présidente



Marie-France REGIS